



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS

Cahors, le 7 mai 2021

Trois nouvelles communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les inondations survenues en février 2021

Dès la fin du mois de février 2021, 19 communes du Lot ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, à la suite des inondations survenues au début du mois de février.

L'arrêté interministériel en date du 19 avril 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison des inondations survenues en février 2021 vient de paraître au journal officiel du 7 mai 2021. **Il ajoute trois communes lotoises à la liste des communes reconnues : Capdenac, Faycelles et Touzac.**

Les habitants des communes susmentionnées concernés par ce sinistre disposent d'un délai de 10 jours, à compter de la date de publication de l'arrêté, pour déposer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance, en vue d'une indemnisation.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex